

Il pillait des horodateurs en quête «d'argent facile»

PROCÈS. A peine deux mois après avoir bénéficié d'une libération conditionnelle, un homme a dérobé la recette de plusieurs compteurs.



L'accusé a juré n'avoir touché que 20% du butin. -HDC

La méthode était imparable pour ce trio de voleurs roumains. Après avoir frauduleusement créé un double de clé, les larrons ont fait la tournée des horodateurs en ville, au début du mois de décembre 2012 («20 minutes» du 24 décembre). En une semaine, ils ont dérobé près de 41 000 fr. «J'ai reçu un appel de Roumanie me parlant de ce projet, a expliqué mercredi l'un des prévenus aux juges. Je n'ai pas résisté à l'argent facile.» L'homme, universitaire et po-

lyglotte, a admis être «tombé comme un con».

Alors que ses deux complices ont déjà été condamnés à du sursis, lui a comparu de-

«Moi, je n'ai vu que 26 000 fr., que je devais changer en billets. Peut-être que mes complices ont perdu le reste sur la route. Ou qu'ils ne m'ont pas confié tout l'argent»
C., prévenu de vols en bande.

vant le Tribunal correctionnel au motif qu'il venait d'obtenir la liberté conditionnelle à la suite d'une peine pour trafic de drogue. Comme l'a rappelé

le procureur, l'accusé avait pourtant «tout pour lui pour ne pas retomber dans la délinquance». Le Parquet a ainsi requis une peine de 3 ans de prison, pour vols en bande.

«J'étais confus à ma sortie de prison, a argué ce récidiviste. Je devais travailler pour une société genevoise, mais mon permis m'a été refusé.» Les juges se sont montrés sensibles à la bonne collaboration du voleur à l'enquête. Ils l'ont condamné à 10 mois de détention.

Pour la Fondation des parkings, partie plaignante, les pillages n'ont par contre pas cessé. Selon le même mode opératoire, 42 vols ont été récemment dénombrés en cinq jours. -HENRI DELLA CASA

20 secondes

Caméras mal vues

PÂQUIS. Quatre membres de l'Exécutif communal sur cinq s'opposent au projet de Pierre Maudet d'installer 21 caméras de surveillance dans le quartier, selon «Le Matin». En cas de préavis négatif, l'Etat pourrait passer en force.

Une nuit au musée

VILLE. Genève organisera samedi sa première Nuit des musées. Un billet à 10 fr. permettra d'accéder à 22 institutions. Un «after en famille» sera organisé dimanche.

Retraités et matons

GENÈVE. L'Office cantonal de la détention pourrait demander à ses anciens employés de remplir. La solution, dévoilée par «Le Matin», permettrait de soulager les gardiens en période de surpopulation carcérale.

Appel du cœur au printemps

JONCTION. Les cris de joie des petits qui résonnent au loin, une odeur de merguez grillées qui flotte dans l'air, le tout dans une ambiance bon enfant. Le parc Gourgas fleurait bon les beaux jours, jeudi, à l'occasion de la Fête du prin-

temps. Seul le soleil manquait à l'appel. Les centaines de personnes présentes à la kermesse ont donc décidé d'envoyer un message au ciel, sous la forme d'un lâcher de ballons géant, afin que la grisaille s'en aille.



Le lâcher de ballons a été organisé par la maison de quartier. -TPI

La barrière illicite s'enracine

VERSOIX. Il faut se mouiller les pieds si l'on veut atteindre la partie basse de la plage de la Bécassine. La faute à une grille installée le long d'une propriété privée. Elle empêche les baigneurs de gagner directement la grève, les obligeant à traverser la rivière. Pourtant, cette palissade a été érigée sans autorisation. Le Canton a reconnu son caractère illégal et a mis à l'amende le propriétaire de la parcelle en décembre 2012. Mais depuis, plus rien. La grille est toujours là. A l'approche de l'été, l'association Rives publiques s'en est émue par écrit. Elle demande à l'Etat de faire respecter l'ordre de démolition qu'il a émis,



Rives publiques avait scié un passage dans la grille l'été dernier. -TPI

voire de procéder lui-même à la destruction en cas de refus. Contacté, le Département de l'urbanisme annonce qu'une

nouvelle amende pourrait tomber. Rives publiques attend plus, quitte à mener une action coup de poing. -TPI/JEF

LA PROPORTION

12%

En avril, 167 individus ont été incarcérés à la prison de Champ-Dollon, en surpopulation chronique. Vingt d'entre eux, soit un sur huit, l'ont été pour un unique motif: séjour illégal sur le sol suisse, révélait jeudi le site tdg.ch.

PUB

Diplômes de commerce · CFC · Informatique (ECDL) · Cours du soir

Je m'inscris maintenant

Portes ouvertes Sa 22 juin (10h-17h)

EDUQUA Bd Saint-Georges 71 022 329 35 00

EcolePersiaux.ch